REGLEMENT COMPLET DU JEU LIDL
« LIDL Youth Camp 2027 »
DU 09/11/2026 AU 30/11/2026

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

Le jeu est organisé par **LIDL,** société en nom collectif au capital de 458 000 000,00 euros, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° 343 262 622 et dont le siège social est situé au 1 rue de Hanovre - CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex (ci-après « **la Société Organisatrice** »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Société Organisatrice organise un **jeu sans obligation d'achat** dans les supermarchés de l'enseigne LIDL intitulé « LIDL Youth Camp 2027 » du 09/11/2026 12h00 au 30/11/2026 8h00 (ci-après dénommé le « **Jeu** ») disponible sur internet via un formulaire en ligne dédié à l'adresse suivante : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSddX5ltZqnE_zm6GzPKm_HQcb3yV04XxGeghagdRv-f9Dxc_g/viewform (ci-après dénommé « **le Site** »), accessible via des liens de redirection communiqués sur 3 supports de communication : le compte Instagram @lidlfrance, l'application https://www.myhand.fr/ ou les newsletters de la Fédération Française de Handball.

2.1 Participants

La participation au Jeu est ouverte aux personnes physiques résidant en France métropolitaine, disposant d'une adresse e-mail personnelle (ci-après dénommée le « **Participant** »), et répondant à l'une des deux situations suivantes :

SOIT :

- Être le parent ou le représentant légal (personne physique majeure) d'un mineur âgé de 15 ou 16 ans au moment de l'inscription, et participant pour le compte de ce dernier. Sont expressément exclus de la participation le personnel de la Société Organisatrice, toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu, ainsi que les membres de leur famille (conjoints, ascendants, descendants directs).

OU :

- Être directement le participant mineur, à la condition stricte d'être âgé de 15 ou 16 ans au moment de l'inscription. Dans ce cas, la participation du mineur au Jeu implique l'autorisation préalable expresse de ses parents ou de la personne détenant l'autorité parentale. La justification écrite sera demandée uniquement aux gagnants. La Société Organisatrice disqualifiera tout gagnant mineur ne pouvant la fournir lors de l'attribution des dotations.

Reproduction interdite

2.2 Support de jeu

Le Jeu est exclusivement accessible sur le Site en suivant les modalités de participation. Aucun autre moyen de participation n'est accepté.

2.3 Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

1. Se connecter sur le Site ;
2. Inscription du Participant ;

- **Si le représentant légal inscrit le mineur :** Il doit indiquer ses propres informations (nom, prénom, numéro de téléphone et adresse e-mail personnelle), puis renseigner l'ensemble des informations du mineur (nom, prénom, genre, numéro de téléphone et adresse e-mail) et confirmer que le mineur a 15 ou 16 ans, qu'il dispose d'un bon niveau d'anglais, de l'accord d'un de ses représentants légaux pour participer, d'une assurance maladie avec couverture européenne et d'une assurance responsabilité civil, et enfin qu'il est en mesure d'inviter, en cas de gain, un binôme du même sexe répondant à l'ensemble des critères d'éligibilité fixés par le règlement du jeu.
- **Si le mineur s'inscrit lui-même :** Il doit renseigner son nom, son prénom, son numéro de téléphone, son adresse e-mail personnelle, son genre, puis confirmer qu'il a entre 15 et 16 ans, qu'il dispose de l'accord d'un de ses représentants légaux pour participer, d'un bon niveau d'anglais, d'une assurance maladie avec couverture européenne et d'une assurance responsabilité civile et enfin qu'il est en mesure d'inviter, en cas de gain, un binôme du même sexe répondant à l'ensemble des critères d'éligibilité fixés par le règlement du jeu.

3. Lire le règlement du Jeu, notamment la partie relative au traitement de ses données à caractère personnel, et l'accepter. Le Participant est invité à télécharger et conserver une copie dudit règlement lors de cette étape ;
4. Indiquer s'il souhaite recevoir ou non la newsletter de LIDL, étant précisé que cette étape n'a aucun impact sur la participation au Jeu et les chances de gain.

Pour plus d'information sur les traitements de ses données personnelles dans le cadre de son abonnement à la newsletter, le Participant est invité à consulter la politique de protection des données de Lidl à l'adresse suivante :
https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-site-et-application/s10056007?hidebanner=true.

La prise en compte de la participation correspond au moment de la réception des données électroniques sur le serveur de LIDL et sur la base du fuseau horaire de Paris.

Il est strictement interdit de participer en lieu et place d'une autre personne, avec plusieurs adresses e-mail, avec une adresse e-mail professionnelle, avec un club ou un service de loterie automatisé ou non, ou encore avec plusieurs adresses IP. Par exception, un représentant légal est autorisé à effectuer l'inscription pour le compte de son enfant mineur. La participation est invalide lorsque les données renseignées au sein du formulaire de participation sont inexactes, fausses ou non enregistrées pendant la durée du Jeu.
Chaque personne ne peut être inscrite qu'une seule fois au Jeu.

Les accords des représentants légaux déclarés lors de l'inscription en ligne, valent simple engagement sur l'honneur, sous la forme d'une case à cocher. La vérification effective de ces autorisations parentales n'intervient qu'au moment de la sélection des gagnants : pour valider

Reproduction interdite

définitivement la dotation dans le délai strict de 72 heures, le binôme tiré au sort devra obligatoirement transmettre, pour chacun des deux mineurs, une attestation d'accord parental écrite et signée de manière manuscrite par son représentant légal. À défaut, le lot sera réattribué à un participant suppléant.

Toute participation ne respectant pas les présentes conditions est formellement nulle et entraîne automatiquement la disqualification de son participant ainsi que la perte du gain qui aurait pu être attribué.

ARTICLE 3 : MECANIQUE DE JEU

Après la validation du formulaire, un message s'affiche à l'écran indiquant au Participant que sa participation a bien été enregistrée. Aucune action supplémentaire n'est requise. Le gagnant sera informé par e-mail ou téléphone après le tirage au sort du 30 novembre afin de savoir s'il a remporté la dotation. (voir **ARTICLE 5.1 NATURE ET VALEUR DES DOTATIONS MISES EN JEU** du règlement).

ARTICLE 4 : MODE DE DÉTERMINATION DES GAGNANTS

Seules les participations effectivement reçues pendant la durée du Jeu et conformes aux conditions de participation seront prises en compte pour la détermination des gagnants.

Le tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participants ayant validé leur inscription. Il désignera deux gagnants individuels : une gagnante et un gagnant. La sélection de chaque gagnant entraînera automatiquement celle d'un binôme du même sexe de son choix, à la seule condition que ce dernier remplisse l'intégralité des critères de participation (avoir 15 ou 16 ans au moment de l'inscription, bénéficier d'un accord parental, attester d'un bon niveau d'anglais, et disposer d'une assurance responsabilité civile et d'une couverture maladie européenne valides.)

ARTICLE 5 : DOTATIONS MISES EN JEU ET REMISE AUX GAGNANTS

5.1 Nature et valeur des dotations

La dotation mise en jeu par la Société Organisatrice consiste en un séjour complet, valable pour le Participant et son binôme, intégrant :

Nombre	Nature de la dotation	Valeur commerciale unitaire indicative TTC (€)
2 packs (1 pack par binôme gagnant)	Trajet aller-retour en Eurostar entre Paris Gare du Nord et Cologne Hauptbahnhof (incluant les frais d'acheminement jusqu'à la Gare du Nord si nécessaire)	**5 500 €** *(valeur estimée par pack pour 2 personnes)*
	Hébergement en auberge de jeunesse (3 nuits, petit-déjeuner inclus)	
	Pension complète (3 déjeuners et 3 dîners)	
	2 séances d'entraînement encadrées par des entraîneurs professionnels	

Reproduction interdite

	Équipement Lidl (maillots, shorts, sweat à capuche, pantalon, sac, chaussettes)	
	Billets pour le jour de la finale du Championnat du monde masculin de handball IHF 2027	
	Transferts sur place entre les différents sites de l'événement	
	Rencontre privilégiée avec des légendes du handball	

Soit un total de 2 dotations pour un montant total de 11000 €

Les dotations sont nominatives, elles ne sont ni transmissibles, ni échangeables, ni remboursables contre leur valeur monétaire.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendante(s) de sa volonté, la Société Organisatrice pourra remplacer tout ou partie des dotations par des dotations différentes mais de valeur au moins équivalente. Cette modification sera portée à la connaissance des Participants conformément à l'**ARTICLE 7. ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU** du règlement de Jeu.

5.2 Annonce et remise des dotations aux gagnants

Les gagnants seront informés de leur gain par e-mail (envoyé par la Société Organisatrice) et, si nécessaire, par téléphone. Un dossier d'inscription complet sera joint à cet e-mail de confirmation.

À compter de l'envoi de cet e-mail d'annonce, les gagnants disposent d'un **délai strict de 72 heures** pour recontacter la Société Organisatrice, confirmer l'acceptation de leur dotation et renvoyer le dossier d'inscription dûment complété et signé :

- Par le(s) représentant(s) légal(aux) du gagnant mineur ;
- Et par le(s) représentant(s) légal(aux) de son binôme accompagnateur.

À défaut de réponse et d'envoi des documents complets dans ce délai de 72 heures, le gagnant sera considéré comme renonçant purement et simplement à sa dotation, de manière définitive et irréversible, sans possibilité de compensation ou d'indemnisation. La dotation sera alors annulée et attribuée dès le jour suivant à un suppléant désigné lors d'un nouveau tirage au sort, qui sera soumis aux mêmes conditions d'acceptation et de délai.

Une fois le dossier d'inscription dûment validé par la Société Organisatrice, la société **DO IT!** prendra le relais de la communication directe avec les gagnants et leurs représentants légaux. En concertation avec les parents du gagnant et du binôme, l'agence **DO IT!** procédera à la réservation et à la gestion de la logistique des déplacements.

Dans ce cadre, la société **DO IT!** sollicitera également auprès des représentants légaux la signature d'une autorisation de droit à l'image pour chacun des deux participants.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance de la dotation par le gagnant et/ou du fait de leur utilisation anormale par le gagnant. Il appartient au gagnant de prendre toutes les mesures de sécurité adaptées à la jouissance de la dotation.

Reproduction interdite

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE FRAIS

La participation au Jeu ne donne lieu à aucun remboursement de frais par la Société Organisatrice dans la mesure où, d'une part, l'accès au Site est gratuit et, d'autre part, le réseau internet est accessible gratuitement (par exemple via le réseau WIFI) ou dans le cadre d'un abonnement souscrit par le Participant pour un usage personnel et général du réseau internet.

ARTICLE 7 : ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler, de modifier, de prolonger ou de reporter le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, notamment en cas de dysfonctionnement ou de fraude. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Dans une telle hypothèse, un avenant d'annulation ou détaillant les modifications apportées au présent règlement de Jeu sera publié sur le site http://www.jeux-lidl.fr.

ARTICLE 8 : CONTACTS

Pour toute question ou réclamation relative au Jeu et à la remise des dotations, le Participant est invité à contacter la Société Organisatrice par écrit :

- Via le formulaire en ligne : https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport?_
- Ou à l'adresse e-mail du service client : contact@lidl.fr
- Ou par courrier postal à l'adresse : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg – (en précisant le nom du Jeu et les dates du Jeu en objet du courrier)

Pour être traitée, la demande ou la contestation doit être réalisée par écrit via l'un des moyens de contact précité dans un délai maximal de deux (2) mois à compter de la fin du Jeu (date de réception du formulaire/de l'e-mail ou cachet de la Poste faisant foi). Passé ce délai, la Société Organisatrice se réserve la faculté de ne pas traiter la réclamation.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION ET OBTENTION DU REGLEMENT

La participation au Jeu est soumise à l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans toutes ses stipulations.

Le règlement est mis à disposition gratuitement pendant la période de Jeu :

- sur le site : https://www.lidl.fr/c/informations-clients/s10017545
- sur simple demande à l'adresse contact@lidl.fr

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES

10.1 Gestion du Jeu

Finalités et bases juridiques du traitement

La Société Organisatrice, en sa qualité de responsable du traitement, procède à la collecte et à l'utilisation des données personnelles des Participants listées dans les présentes, dans le strict cadre du jeu, aux fins d'établir les tirages au sort des gagnants et d'organiser et suivre la distribution des dotations. Ce traitement est fondé sur l'acceptation du présent règlement de jeu (relation contractuelle, l'article 6, paragraphe 1, point b) du RGPD).

Reproduction interdite

Si le Participant a accepté de recevoir la newsletter de LIDL, la Société Organisatrice traite son adresse mail pour l'envoi de la newsletter. Ce traitement est fondé sur le consentement (l'article 6, paragraphe 1, point a) du RGPD).

Les données personnelles recueillies peuvent, le cas échéant, également être traitées à des fins de gestion des demandes de renseignements et des réclamations dans le cadre de notre intérêt légitime. Elles peuvent également l'être pour répondre à nos obligations légales.

10.2 Données traitées

- Pour les Participants :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse mail
 - Numéro de téléphone
 - Genre
 - Confirmation de l'âge requis
 - Niveau d'anglais
 - Possession d'une couverture d'assurance maladie européenne
 - Possession d'une assurance responsabilité civile
 - Accord du représentant légal pour l'inscription

- Pour les représentants légaux :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse mail
 - Numéro de téléphone

- Pour le(s) gagnant(s) :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse mail
 - Adresse postale
 - Numéro de téléphone
 - Informations relatives au binôme
 - Informations relatives aux voyages

- Pour les demandes renseignements, réclamations, et de communication du règlement :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse mail
 - Numéro de téléphone
 - Contenu de vos demandes
 - Parcours utilisateur

10.3 Destinataire des données

Reproduction interdite

Les données collectées dans le cadre du Jeu sont traitées directement par la Société Organisatrice pour les seules fins de gestion de la participation, de tirage au sort et d'attribution des dotations.

Pour l'organisation du séjour et la gestion de la logistique des déplacements, la Société Organisatrice transmet uniquement les données à caractère personnel des gagnants (nom, prénom, date de naissance, coordonnées, informations relatives au voyage) à la société **DO IT!**, agissant en qualité de prestataire mandataire.

10.4 Durée de conservation des données

Les données personnelles des Participants, collectées par la Société Organisatrice dans le strict cadre du Jeu, seront conservées selon les délais suivants :

- Pour les participants non gagnants : suppression des données 3 mois après le tirage au sort et l'attribution des lots.
- Pour les gagnants : suppression des données 3 mois après l'attribution des lots, afin de conserver une preuve de la remise de la dotation.

Concernant la newsletter de la Société Organisatrice, les adresses mail sont conservées jusqu'à ce que les abonnés se désinscrivent.

10.5 Droits des Participants

Conformément aux règles de protection des données applicables, les Participants ont le droit, à tout moment, d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de leurs données personnelles, d'opposition au traitement et lorsque cela est applicable, l'obtention de la portabilité de leurs données personnelles, du droit de définir des directives
relatives au sort de leurs données après leur décès et du retrait de leur consentement (sous réserve que la base légale du traitement soit le consentement du Participant).

Les Participants sont néanmoins informés que toute demande d'effacement et d'opposition au traitement de leurs données personnelles rendra impossible leur participation au Jeu ou, en cas de gain, la remise de leur dotation, si cette dernière intervient avant la remise des dotations. Ces droits s'exercent auprès de la Société Organisatrice :

- En contactant notre Service Clients :
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@lidl.fr,
 - ou, en utilisant le formulaire disponible via le lien suivant : https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-site-et-application/s10056007?hidebanner=true.
 - ou, par courrier à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg,
 - ou, par téléphone au : 01 88 24 70 70.

Reproduction interdite

Pour toute demande relative au traitement de leurs données personnelles, ou pour toute information complémentaire sur la manière dont la Société Organisatrice traite les données personnelles collectées, les Participants peuvent écrire à la Société Organisatrice :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : protection.donnees@lidl.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Service Protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex.

Les Participants ont également le droit de déposer une plainte auprès de la CNIL s'ils estiment que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés.

Pour plus d'informations sur vos droits et sur la manière dont Lidl traitera et protégera vos données personnelles, vous pouvez consulter la Politique de confidentialité de Lidl France : https://www.lidl.fr/c/protection-des-donnees-site-et-application/s10056007?hidebanner=true

ARTICLE 11 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE ET DU PARTICIPANT

La participation au Jeu implique le respect du présent règlement et une attitude loyale. Toute violation ou tentative de violation des présentes stipulations entrainera la disqualification immédiate et automatique sans aucun droit à indemnisation ou compensation.

Il appartient au Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion au Site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable des conséquences et dommages qui ne résultent pas de son propre fait. A titre d'exemples non limitatifs, la Société Organisatrice ne peut être responsable en cas de défaillance du réseau Internet, de défaillance du réseau informatique, de défaillance de l'appareil électronique du Participant, de fraude ou tentative de fraude, de cyberattaque, etc.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable des conséquences découlant d'un évènement indépendant de sa volonté ou d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil français et de la jurisprudence.

ARTICLE 12 : RECLAMATION & DROIT APPLICABLE

Le Jeu et le présent règlement sont exclusivement soumis au droit français.

Toute réclamation en lien avec le Jeu doit impérativement être formulée par écrit auprès de la Société Organisatrice dans les conditions précisées à l'**ARTICLE 8. CONTACTS** du règlement.

Reproduction interdite